

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 16 juin 2017

Date de publication : 23 juin 2017	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 9 juin 2017	Nombre de délégués présents ou représentés : 13

Le 16 juin 2017, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais Poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Coulon (79), sous la présidence de M. François BON, vice-président.

Étaient présents ou représentés :

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire

M. Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

M. Benoit BITEAU

M. Pascal DUFORESTEL

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres

Mme Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée

M. Arnaud CHARPENTIER

M. François BON

Au titre des communes

M. Bernard BORDET

M. Jean-Pierre SERVANT

M. Marc THEBAULT

Mme Catherine TROMAS

Au titre des EPCI

M. Yann HELARY

M. Michel SIMON

Au titre des chambres d'agriculture

M. Christian AIME

Étaient excusés :

M. Bernard BELAUD, Mme Lydie BERNARD, M. Joël BLUTEAU, M. Jérémy BOISSEAU, Mme Catherine DESPREZ, M. Nicolas GAMACHE, Mme Myriam GARREAU, M. Jean-Claude RICHARD, M. Stéphane VILLAIN

Renouvellement de la Convention cadre pour la gestion des communaux



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20 • Fax. 05 49 35 04 41
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

Renouvellement de la Convention cadre pour la gestion des communaux

Contexte

La préservation et la valorisation des communaux sont des actions majeures du Parc qui concernent le patrimoine naturel, les prairies naturelles et l'élevage et qui s'appuient sur une convention de partenariat qui lie les communes, le Parc et la LPO.

Cette convention doit être renouvelée. Elle encadre les engagements des signataires et en particulier le service proposé par le Parc aux communes.

Le projet de convention décennale 2017-2027 associe à nouveau le Parc, les communes et la LPO.

S'y ajoutent les Chambres d'agriculture qui, en tant qu'acteur impliqué pour soutenir et développer l'élevage, seront missionnées par le Parc pour accompagner les communes sur le volet pastoral.

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

- d'autoriser le Président à signer la nouvelle convention décennale qui formalise le partenariat pour la gestion des communaux.
- De lancer un appel à candidatures pour la désignation deux élus référents

Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus

Le Président,

Pierre-Guy FERRIER
★

Logo of the Association pour le Développement des Communaux Marais Poitevin (ADCCMP) with text: Association pour le Développement des Communaux Marais Poitevin, Syndicat mixte, LE PRÉSIDENT.